



Mes droits dans le délai de 21 jours suite csp

Par **micHEL17**, le **03/04/2015** à **10:11**

Bonjour,

Je suis actuellement dans mon délai de réflexion de 21 jours et j'ai accepté le csp, j'ai contacté hier le pôle emploi qui m'a dit que j'allais recevoir une convocation pour un entretien vendredi prochain et ils m'ont dit que mon employeur devait financer cette journée.

J'ai posé la question à mon employeur qui bien sûr m'a dit l'inverse "rien pendant le délai de réflexion.

Qui dit vrai et quel sont mes droits pendant le délai de réflexion, j'ai droit à des heures, des jours payés par l'employeur ? ou dois-je poser des congés si j'ai le droit d'ailleurs ?

Dans l'attente de vos réponses rapide.

Cordialement

Michel

Par **P.M.**, le **03/04/2015** à **11:58**

Bonjour,

Vous avez droit effectivement à un entretien à Pôle Emploi pendant le délai de réflexion du CSP et on peut penser que ce temps doit être payé par l'employeur, en tout cas, ça ne serait pas une absence injustifiée...